

Procès gagné contre constructeur mais pas d'argent

Par aldebaran, le 01/04/2011 à 20:59

j'ai gagné un procès contre mon constructeur, il me doit 12000 €.

J'ai mandaté un huissier pour récupérer mon dû, puisqu'il ne veut bien sur pas payer et l'huissier me dit que ce constructeur est en train de vendre son entreprise.

Quels sont mes recours et puis je demander une liquidation ou un redressement judiciaire pour cette entreprise.

Je précise que je suis un particulier.

Je vous remercie de vos réponses

Cordialement

Par Christophe MORHAN, le 01/04/2011 à 22:14

Si vous avez confiez le jugement à un huissier de justice, il est le mieux à même d'apprécier la solvabilité de votre débiteur sachant qu'il doit faire de son mieux mais il n'est pas tenu d'accomplir un miracle.

Votre constructeur a peu être des projets immobiliers en cours de réalisation, possibilité de saisie attribution entre les mains de clients, etc....mais cela votre huissier le sait aussi bien que moi.

le redressement ou la liquidation par voie d'assignation sont utilisés en dernier recours car à double tranchant.